

Le deuxième sera l'ordre n° 75, c'est-à-dire le bill C-190 concernant la loi sur l'Office national de l'énergie. Le troisième sera l'ordre n° 49, soit le bill S-5 concernant la loi sur la conservation et la production du pétrole et du gaz.

Mardi, nous passerons à l'étape de la deuxième lecture du bill sur les pensions que nous avons lu pour la première fois aujourd'hui.

Pour mercredi, une annonce sera faite quand nous saurons où nous en sommes.

Jeudi prochain, nous aborderons en premier lieu la mesure gouvernementale n° 47, le bill C-163 sur la création du Conseil canadien des normes. Nous passerons ensuite à l'ordre n° 78, c'est-à-dire le bill C-193, loi modifiant la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Je rappelle aux députés que les travaux de jeudi prochain 12 mars seront interrompus à 8 heures pour l'exposé budgétaire de mon collègue, le ministre des Finances.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, à l'égard du débat d'aujourd'hui, j'aimerais faire une suggestion à la Chambre. Après que les quatre premiers orateurs représentant les partis à la Chambre auront consacré à leurs discours le temps qui leur est normalement imparti, la Chambre accepterait-elle de limiter les discours suivants à 15 minutes chacun afin de permettre à un plus grand nombre de députés d'y participer?

L'hon. M. Macdonald: Nous sommes tout à fait d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné. Passons à l'ordre du jour.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE RELATIVE AUX MESURES ARBITRAIRES ET À LA POLITIQUE DESTRUCTIVE DE SECRET ET DE RÉTICENCE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour ses mesures arbitraires et sa politique destructive de secret et de réticence, notamment son attitude vis-à-vis du Parlement, qui prive les citoyens du

[L'hon. M. Macdonald.]

Canada du droit d'être informés et de participer pleinement au gouvernement du pays, en particulier par l'entremise de leurs représentants élus, et qui met en danger l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

—Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre (M. Trudeau) ne soit pas en ville aujourd'hui, car en raison de la nature même des choses, cette résolution le touche de près en tant que chef du gouvernement. Je me dois de commencer en citant un de ses auteurs politiques favoris. Au XVI^e siècle, Machiavel écrivait:

... nous nous sommes rendu compte que les princes qui ont accompli de grandes choses faisaient peu de cas de la bonne foi et savaient comment endormir l'esprit des hommes par la ruse et, en fin de compte, ils ont triomphé de tous ceux qui s'étaient fiés à leur parole.

C'est à la lumière de ce texte ou de cette citation que je voudrais examiner certains événements qui se sont produits au Canada depuis un an ou deux et qui, réunis, me paraissent plutôt graves. Il me semble que tout ce qu'on a pu dire au sujet de la démocratie directe sert tout bonnement à dissimuler les efforts en vue de concentrer le pouvoir au Canada et d'affaiblir nos sauvegardes traditionnelles contre l'abus de pouvoir.

On a assisté depuis deux ans, à un changement graduel mais passablement radical du mode de gouvernement au Canada, assorti d'une modification presque imperceptible mais ad hoc de notre constitution, en vue de consolider le pouvoir du bureau du premier ministre et du cabinet du Canada et de supprimer les sauvegardes institutionnelles destinées à protéger chacun des Canadiens. Sans vouloir du tout me montrer alarmiste, je pense qu'une certaine orientation se dessine, qui exige l'attention des Canadiens, du Parlement sûrement, et surtout des simples députés parmi nos vis-à-vis, au nom desquels le cabinet accumule ce pouvoir.

Je demande à la Chambre d'examiner quelques-uns des éléments de cette concentration de pouvoir dangereuse et antidémocratique selon moi, au centre du gouvernement du pays. Les changements effectués au Parlement sont bien connus et vraiment graves. Ils sont bien connus, parce que le Parlement doit toujours être l'ultime recours des particuliers contre un gouvernement arbitraire. La question dépasse de beaucoup le Parlement et devrait être débattue dans un contexte plus général qui engloberait plus que le Parlement, si important soit-il, car le Parlement constitue la plus importante sauvegarde des citoyens. Ceux-ci ont d'autres sauvegardes, mais depuis deux ans, elles ont perdu beaucoup de leur force.